

## RELOCALISER NE SUFFIRA PAS À RÉINDUSTRIALISER

**La réponse gouvernementale à la crise fait la part belle à une reconquête de notre « souveraineté industrielle » via les relocalisations. Aurait-on trouvé là un remède à la désindustrialisation du pays ? Dans un document de travail publié aujourd'hui et intitulé « *De la souveraineté industrielle aux relocalisations : de quoi parle-t-on ?* », La Fabrique de l'industrie explique pourquoi il n'en est rien.**

Si les notions de désindustrialisation et de souveraineté sont assez consensuelles, celles de délocalisation et de relocalisation font au contraire l'objet d'une intense littérature scientifique. Celle-ci démontre de manière robuste que ces deux phénomènes, très commentés dans le débat public, ont en réalité une importance statistique faible.

### Quelle que soit la définition qu'on s'en donne, les délocalisations sont une explication très secondaire de la désindustrialisation

Au sens strict, une délocalisation désigne le transfert d'unités de production du territoire national à l'étranger pour produire à moindre coût ou pour se rapprocher du marché de destination. Plus largement, tout arbitrage défavorable à l'implantation d'une activité en France peut être considéré par certains auteurs comme une délocalisation. Selon les définitions retenues et les périodes étudiées, les délocalisations ont pu représenter entre 9 000 et 27 000 emplois industriels perdus par an. Soit au plus un dixième des 260 000 emplois détruits dans l'industrie en 2019 (environ 8 % des emplois sont détruits et recréés chaque année, dans tous les pays). La désindustrialisation d'un pays comme la France a donc d'autres causes, bien plus importantes, que les délocalisations.

### Relocaliser : un moyen et non une fin

En toute logique, les relocalisations (autrement dit le retour dans le pays d'origine d'unités productives, d'assemblage ou de montage antérieurement délocalisées) ne seront un remède que très partiel à la désindustrialisation. La Direction générale des entreprises a recensé 98 cas seulement entre mai 2014 et septembre 2018. Ces relocalisations, souvent le fait d'activités automatisables, génèrent par conséquent peu d'emplois directs. En outre, elles ne peuvent évidemment pas concerner les délocalisations ayant eu pour objectif de se rapprocher de marchés étrangers.

Relocaliser des activités dans des filières dites « stratégiques » ne sera donc qu'un moyen parmi d'autres de pallier notre perte d'indépendance économique. Ce mouvement doit s'inscrire dans une réflexion plus large sur la résilience des filières stratégiques, incluant la constitution de stocks, la diversification des chaînes d'approvisionnement et la régionalisation des chaînes de valeur.

### Capitaliser sur les atouts de nos territoires

Travailler à la localisation plutôt qu'à la re-localisation offre une perspective plus prometteuse. Il s'agit de capitaliser sur les ressources des territoires pour y maintenir l'emploi et développer des filières d'avenir. Plusieurs leviers, déjà à disposition des territoires, concourent à ce qu'une entreprise choisisse de produire en France et d'y rester : compétences de la main-d'œuvre, qualité de la formation et des infrastructures, efficacité de l'écosystème local, etc. Ce n'est qu'en travaillant sur les atouts compétitifs de nos territoires que l'on pourra œuvrer à la réindustrialisation du pays.

### À propos de

#### La Fabrique de l'industrie

Laboratoire d'idées, La Fabrique de l'industrie est un lieu de réflexion et de débat sur les enjeux de l'industrie et ses liens avec la société. Elle est présidée par Louis Gallois et Pierre-André de Chalendar.

Plus d'informations sur :  
[www.la-fabrique.fr](http://www.la-fabrique.fr)

#### Contact presse :

Mathilde Jolis  
[mathilde.jolis@la-fabrique.fr](mailto:mathilde.jolis@la-fabrique.fr)  
06 28 91 61 59



Pour consulter la publication  
en ligne, c'est [ici](#)



#### De la souveraineté industrielle aux relocalisations : de quoi parle-t-on ?

Sonia Bellit, Caroline Granier et Caroline Mini

#### Résumé

La réponse gouvernementale française à la crise économique déclenchée par la pandémie Covid-19, sous l'impulsion du débat public qui l'a contrainte, fait la part belle à l'idée d'une reconquête de notre souveraineté industrielle et de réindustrialisation du pays, notamment en encourageant les relocalisations. Si les deux premières notions sont assez consensuelles, les relocalisations – et les désindustrialisations en réalité – sont l'objet d'une immense littérature scientifique, montrant en tout premier lieu qu'elles ne peuvent être que des symptômes.

Le mouvement constaté ne peut dépendre de la hiérarchie d'atouts pour lesquels certains territoires et pays ont des avantages à la fois de leur nature et de leur histoire. La détermination des chaînes de valeur peut aussi varier des situations de dépendance : les catégories de biens « stratégiques » sont particulièrement sensibles aux relocalisations. Il s'agit de travailler sur la résilience des filières stratégiques, par rapport à un objectif, et dans un contexte géographique spécifique. Elles ne peuvent pas l'être.

La désindustrialisation, souvent commentée en tant que résultat de l'emploi industriel dans l'ensemble mondial, découle de divers facteurs : externalisation de certaines fonctions tertiaires vers des entreprises de services, perte de productivité, déformation de la demande, et effets du commerce international. La désindustrialisation est par conséquent une transformation et non un affaiblissement, même si l'histoire récente montre qu'elle peut les être.